Devoir de Droit de travail Corrections

Exercice I

Question de cours (5pts)

1-Quels sont les caractères du droit de travail ?

2-Qu’est-ce qu’un contrat de travail ?

3-Quels sont éléments caractéristique du contrat de travail ?

4-Définissez :

- Les syndicats et les délégués du personnel

-La grève

- L’inspecteur du travail

5- Citer 3 cas de rupture abusive prévus par la loi

Exercice II (10pts)

Répondez par vrai ou faux

1-Les éléments caractéristiques du contrat de travail ne sont pas cumulatifs. Vrai/Faux

2-Une clause de non concurrence n’interdit pas au salarié de créer sa propre entreprise, pour compléter ses revenus. Vrai/Faux

3- L’entrepreneur fournit une prestation de travail et est rémunéré, mais il est juridiquement subordonné au maître d’ouvrage de qui il reçoit des orientations générales sur le travail à effectuer. (Il n’y a pas directives mais des ordres). Vrai/Faux

4- Le mandat est un contrat par lequel une personne appelée mandant charge une autre appelée mandataire, de faire un ou plusieurs actes en son nom et pour son compte. Vrai/Faux

5-Le contrat à durée indéterminée peut cesser à tout moment par la volonté des deux parties cumulativement sous réserve de préavis donné par la partie qui prend l'initiative de la rupture. Vrai/Faux

6- La rupture du contrat de travail est l'arrêt momentané de l'exécution du contrat. Vrai/Faux

7- la durée légale de travail ne peut excéder 40 heures par semaine.Vrai/Faux

8- L’inspecteur du travail est un fonctionnaire de l’Etat placé sous l’autorité du Ministre chargé de la justice et des droits humains. Vrai/Faux

9- Les syndicats et les délégués du personnel sont des institutions professionnelles représentatives des travailleurs.Vrai**/**Faux

10- La procédure de règlement amiable devant l’inspection du travail est une étape obligatoire qui s'impose aux parties**.** Vrai/Faux

Exercice III (5pts)

Monsieur BONHEUR qui travaillait à la société y a été licencié. Le salaire des 6 derniers mois est réparti comme suit:

Au mois d'août il a perçu un salaire de 60 000 F ; septembre 60 000 F; octobre 65 000F ; novembre 65 000F, décembre 80 000F et janvier 80 000 F.

Calculer son indemnité de licenciement sachant que monsieur X a 12 ans et 5 mois d'ancienneté.